

des Princes &c. Sept. 1765. 185

& à se rendre utiles à l'Eglise & à l'Etat par les divers Ouvrages dont ils ont tâché d'enrichir la République des Lettres.

*Requête au
Roi, des Bénédictins de
St. Germain
des Prés.*

L'Abbaye de Saint Germain-des-Près a partagé, plus qu'aucune autre de la Congrégation, la gloire de ces travaux; & elle ne désire rien avec tant d'ardeur que celle de les continuer & de mériter de plus en plus les regards bienfaisans de Votre Majesté. Uniquement livrés à ces grands objets sous les ordres de V. Maj., les Religieux de cette Abbaye ont ignoré long-tems les détails d'une guerre intestine qui déchire le sein de la Congrégation; peut-être les ignoreroient-ils encore si, par une bonté vraiment paternelle, V. Maj. n'avoit évoqué à son Conseil des contestations qui n'ont fait que trop d'éclat dans quatre Tribunaux du Royaume. Ce trait bienfaisant de votre autorité Royale a réveillé notre attention & nous a mis dans la nécessité d'examiner l'état de la question & d'approfondir les causes des différens abus dont se plaignent depuis long-tems des Religieux de toutes les Provinces.

Après l'examen le plus réfléchi, nous avons crû les appercevoir ces causes dans la forme de notre administration, dans notre manière d'être & dans les loix insuffisantes qui nous régissent, auxquelles d'ailleurs il manque le caractère essentiel d'être revêtus du sceau de votre autorité Royale.

Rien de si judicieux, Sire, que la Règle de Saint Benoît. Elle ne présente dans ces dispositions que décence, sagesse & discrétion. Les Loix Civiles & Canoniques ont suppléé aux détails dans lesquels notre saint Législateur n'étoit pas entré; &, sans s'écarter de son esprit, elles en ont modifié la Lettre, relativement aux circonstances des tems, & aux besoins de l'Eglise & de l'Etat.

La stabilité dans une Abbaye qui fait, pour ainsi dire, l'essence d'un Religieux de St. Benoît, l'élection des Supérieurs locaux, faite immédiatement par les Religieux des Communautés, conformément au droit naturel & commun, l'administration des biens confiés à des mains sûres & fidèles qui leur en rendoient un compte exact, un habillement Religieux & Ecclésiastique, modeste & décent, & une nourriture simple & commune, la majesté du culte dans

la